

Compte rendu de la CAPD du 17 juin 2019

HORS CLASSE

406 promus dont 399 à l'échelon 11. La proportion femme/homme a été respectée : 320 femmes promues et 86 hommes promus. Si vous souhaitez savoir si vous avez obtenu votre promotion contactez-nous.

MOUVEMENT INTRA

3730 participants, 2 841 participants affectés dont 55% affectés sur les 5 premiers vœux.

27 collègues ont vu leur barème modifié grâce à l'intervention de vos élus.

Plusieurs points de mécontentement avec la DSDEN :

- **Points stabilité sur un poste (3ans 15 points, 4 ans 17 points, 5 ans et + 19 points)** : les collègues ayant eu au moins 1 journée d'absence sans traitement ou un congé parental n'ont pas obtenu ces points. 998 agents sont concernés. Tous vos élus se sont opposés à cette décision. Ni le guide du mouvement, ni la circulaire ne mentionnaient cet élément.

Le Se Unsa 93 a alerté dès à présent la DGRH.

- **Rapprochement de Conjoint** : les collègues ayant fait une demande de RC pour la ville où leur conjoint travaille dans le 93 alors qu'ils étaient déjà sur cette ville à titre définitif n'ont pas pu obtenir la bonification de 30 points.

Une nouvelle fois le SE Unsa 93 s'y est opposé car cela n'apparaissait pas dans le guide du mouvement.

Le SE Unsa93 a alerté également la DGRH.

- **Affectation Hors Vœux** : 288 collègues obtiennent une affectation hors vœu car l'algorithme a étendu la recherche sur l'écran 2. Le DASEN a reçu 176 demandes de recours et n'a retenu que 13 situations.

Vos élues SE Unsa93 sont intervenues sur tous les dossiers qui leurs ont été confiés. Ces collègues ont été informés du résultat.

La CAPD n'a pu être validée le 17 juin 2019.

Les collègues qui n'ont pas obtenu d'affectation, les volontaires ASH, les appels à candidature sur des postes de direction et les maintiens sur poste seront analysés lors de la phase d'ajustement.

Le Se Unsa 93 interpelle dès aujourd'hui le Ministère afin qu'il prenne en compte les dysfonctionnements de ce logiciel. Les collègues ne doivent pas être les victimes de la précipitation du Ministre.